

CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Pratiques en Suisse romande

sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

« Le concours est fondamental pour l'évolution de la discipline architecturale »

Propos recueillis par Judit Solt et Cedric van der Poel

Dans cet entretien collectif, cinq acteurs institutionnels et privés s'expriment sur les principales qualités de la mise en concurrence pour les projets architecturaux. Entre avantages économiques et renouvellement de la profession, petit tour d'horizon d'une pratique vieille de plus d'un siècle et considérée comme l'une des clés de voûte de la qualité architecturale helvétique.





Claudine Wyssa
présidente
de l'Union
des communes
vaudoises



François Micheli
associé d'AMI International SA et pilote du
concours pour une sur-
élévation rue de Lausanne
à Genève



Pierre Rouault
architecte, graf & rouault
architectes, Lausanne



Jörg Koch
CEO de Pensimo SA
à Zurich



Philippe Venetz
architecte cantonal
du Valais

1 Perspective du projet
lauréat pour la surélévation
d'un immeuble à Genève,
rue de Lausanne 137-147
(Lacroix Chessex)

≡ **TRACÉS:** Dans vos fonctions professionnelles, vous représentez toutes et tous des acteurs – institutionnels ou privés – du processus « concours ». A vos yeux, le concours est-il un outil précieux, voire indispensable pour le développement de projets ?

Pierre Rouault: En préambule à cette discussion, je crois qu'il est important de définir clairement le sujet qui nous réunit aujourd'hui. Qu'est-ce qu'un concours ? Les concours représentent la forme la plus éprouvée de mise en concurrence des prestations d'architecture et d'ingénierie. C'est un contrat tacite passé entre la société et les architectes, qui acceptent de fournir des prestations intellectuelles « gratuitement », pour autant que soient respectées certaines règles bien précises : premièrement, les projets doivent être jugés majoritairement par des pairs et de manière anonyme. Ensuite, le processus doit aboutir à un classement et des prix. Enfin, la garantie doit être donnée que le mandat mis au concours soit attribué à l'auteur du projet jugé le meilleur.

Dans le cadre de cette procédure, régie par une longue tradition, par la Loi fédérale sur les marchés publics et par le règlement SIA 142, il peut y avoir de nombreuses variantes : les concours ouverts, les concours à plusieurs degrés ou encore les concours avec présélection pour les projets qui requièrent une expertise ou une expérience particulière.

Philippe Venetz: En Valais, les autorités s'investissent majoritairement pour le concours ouvert : c'était le cas en 2016 pour 19 des concours organisés par l'Etat ou comme soutien aux communes. Pour moi – et c'est le discours que nous portons auprès des communes et des maîtres d'ouvrage –, le principal atout du concours est sans aucun doute le choix qu'il propose. Alors que le mandat direct vous enferme dans une solution et un parti pris uniques, que le concours sur invitation offre un choix limité d'une dizaine de réponses, le concours ouvert ouvre, lui, le champ des possibles, avec plus d'une trentaine de solutions aux objectifs et contraintes posés par le programme du concours.

PR: Oui, j'abonde dans ce sens. C'est ce choix qui assure la qualité architecturale des projets. Le concours ouvert est aussi une institution démocratique qui donne la chance aux jeunes bureaux et architectes de se mesurer à des confrères plus expérimentés et de travailler sur des programmes auxquels ils n'auraient pas accès lors de mandats directs ou de concours sur invitation ou présélection. C'est donc un outil précieux pour le renouvellement et la formation de notre domaine professionnel.

Jörg Koch: En tant qu'investisseurs privés, nous croyons également aux avantages de la mise en concurrence. Tout d'abord, comme vous l'avez mentionné, c'est un processus qui assure la qualité

urbaine et architecturale des projets. Il permet aussi de sécuriser la qualité économique de nos investissements. Je m'explique : la réussite d'un concours repose également sur la qualité du programme et de ses objectifs. Nous accompagnons toujours nos programmes de concours d'une étude économique qui dresse un bilan très clair des coûts et de la rentabilité attendue de l'objet. Cette étude influence non seulement les concurrents dans leur concept, mais elle guide également le jury dans le processus d'évaluation des propositions. Nous partons de l'idée que la qualité économique est un point important dans l'attribution des concours. Il n'y a rien de plus triste que de ne pas pouvoir réaliser un très beau projet architectural à cause de son coût ou de son manque présumé de rentabilité.

« En tant qu'investisseurs privés, nous croyons également aux avantages de la mise en concurrence. C'est un processus qui assure la qualité urbaine et architecturale des projets. Il permet aussi de sécuriser la qualité économique de nos investissements. »

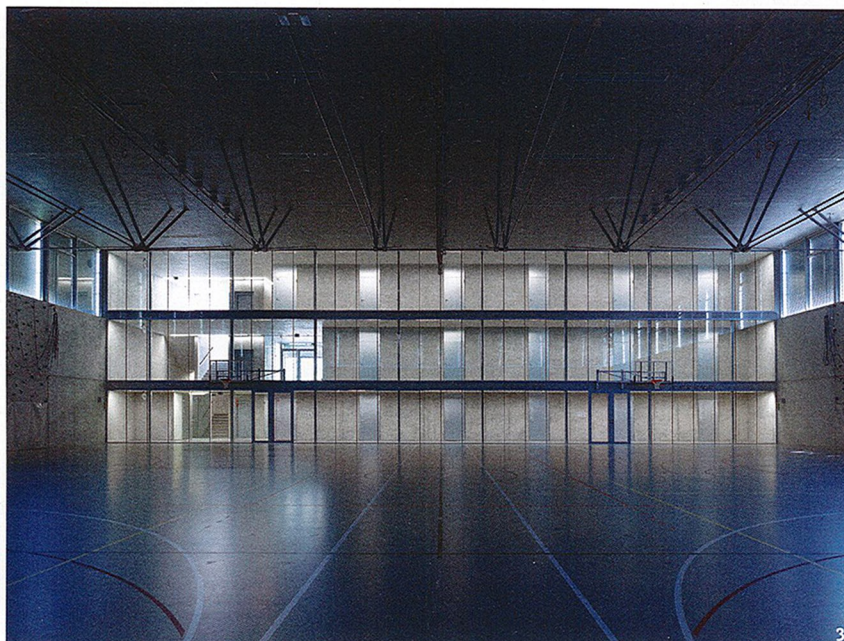
Jörg Koch

Ensuite, la mise en concurrence – qu'elle soit ouverte ou sur invitation – nous offre la possibilité d'intégrer dans le jury des fonctionnaires, des usagers ou des membres du monde associatif, ce qui facilite le processus de planification.

Les concours participent également à l'acceptation par le public de grands travaux, par le biais des expositions et de la communication que nous mettons en place auprès de la presse et des citoyens.

Enfin, nous organisons aussi des concours lorsque le programme l'exige juridiquement. Je donne un exemple : à Lancy (GE), nous souhaitons obtenir une dérogation pour le développement d'un projet qui intègre des bâtiments classés à l'inventaire. Le seul moyen d'y arriver est d'organiser un concours ouvert certifié SIA 142.

François Micheli: Je rebondis sur ce dernier point en donnant un exemple analogue, où l'organisation d'un concours nous a permis d'obtenir des dérogations. AMI est intervenu en tant que conseiller d'investisseurs privés pour un bâtiment de logement de 150 mètres de long, situé à l'entrée de Genève, en face de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Selon nous, cet immeuble et son contexte supportaient une surélévation de deux étages, outrepassant ainsi les gabarits légaux. Dans ce canton,



Photos: Thomas Jantscher

il est possible d'obtenir des dérogations aux règles de gabarits à condition de fournir des arguments architecturaux validés par la commission d'architecture du Canton de Genève. Dès lors, pour obtenir une dérogation, plutôt que de déposer une demande préalable en autorisation de construire – certes peu coûteuse, mais sans arguments architecturaux –, nous avons organisé un concours sur invitation. Sur les cinq bureaux invités, seul le bureau Lacroix Chessex à Genève répondait entièrement au programme, tout en proposant un concept d'une très grande qualité architecturale. Avec un mandat direct, nous n'aurions probablement pas obtenu de dérogation et nous n'aurions certainement pas osé un projet aussi ambitieux (trois niveaux supplémentaires). Dans ce cas, la clé du succès était l'organisation d'un concours, en tant que tel. Mais un concours ne sert à rien sans un jury de grande qualité: il pousse les concurrents à se surpasser, encourage les maîtres d'ouvrages à de bons choix et, dans notre cas, élabore une critique de qualité qui pèse sur l'issue favorable du projet lauréat. L'organisation d'un concours n'est évidemment pas la garantie en tant que tel d'un bon projet – surtout si le jury est médiocre, j'insiste sur ce point. Mais si l'on regarde les projets nominés lors de la dernière Distinction romande d'architecture, une majorité provient d'une mise en concurrence de ce type. Les statistiques confirment que ce type de procédure améliore nettement la qualité architecturale en Suisse.

Vous avez clairement évoqué la valeur ajoutée architecturale et l'atout économique que peut représenter la mise en concurrence pour un investisseur privé. Pour les projets publics, l'argument que le concours ajouterait un coût supplémentaire par rapport à un mandat direct est régulièrement évoqué. Madame Wyssa, avez-vous l'impression que ce ressenti est partagé par certaines communes, notamment les plus petites?

Claudine Wyssa: Oui, et j'ai peur d'être la voix discordante. Sans remettre en cause cette institution et les avantages qui y sont associés – et auxquels j'adhère –, il est vrai que de nombreuses communes vaudoises, souvent petites, rechignent à organiser des concours. Le coût d'organisation d'un concours en est la première raison. La SIA évalue entre 1 et 2 % du coût de l'ouvrage les frais liés à leur organisation. Cela peut sembler raisonnable, mais pour les près de 200 petites communes aux ressources limitées que compte le canton de Vaud, l'addition des frais peut poser problème lorsque l'exécutif doit faire voter les crédits. Et je n'aborde pas là le rapport de la Cour des comptes de 2015 qui a renforcé ce sentiment¹. L'autre aspect qui freine l'enthousiasme de certaines petites communes est lié au savoir-faire et au temps requis par les concours. Elles n'ont bien souvent pas les compétences pour organiser un concours d'architecture à l'interne et doivent donc faire appel à un bureau externe, avec le sentiment que cela ralentit tout le processus de construction.

PV: Je crois qu'en tant que professionnels ou responsables cantonaux, nous devons être réceptifs à ces arguments. Le Service des bâtiments, monuments et archéologie du Canton du Valais offre un soutien gratuit aux mandataires, aux communes et aux associations de communes, notamment à travers l'aide à l'organisation de procédures de concours d'architecture. Cet appui, très apprécié, diminue les coûts pour les mandataires et les communes et représente une véritable incitation à organiser des concours.

Le Service des bâtiments offre son soutien pour préparer un cahier des charges clair, il donne des exemples en fonction de la thématique, réunit les intervenants pour les séances préliminaires du jury, effectue le contrôle technique, compose le jury et participe au jugement. Une fois la procédure terminée, il assiste le maître de l'ouvrage pour la préparation du rapport du jury. L'aide est différenciée si la commune possède un service technique.



Image de synthèse: Pensimo AG

PR: Je ne pense pas non plus qu'il soit pertinent de nous étendre ici sur ce fameux rapport de la Cour des comptes du Canton de Vaud qui a fait beaucoup de mal en dépit de son amateurisme.

« Concernant l'idée que les projets architecturaux ou d'urbanisme issus de concours seraient plus chers que ceux issus d'un mandat direct, cela relève, à mon sens, du fantasme. Je pense même que le concours est la manière la plus économique de réaliser un bâtiment. »

Pierre Rouault

Cela dit, il est aujourd'hui facile de remédier à l'absence des compétences nécessaires à l'organisation d'un concours au sein d'une petite commune. Les collectivités publiques savent, ou devraient savoir, qu'elles peuvent s'adresser à la SIA et à ses sections cantonales par exemple. Si ces dernières n'organisent pas directement des concours, elles offrent tout de même de précieux conseils, à commencer par la diffusion du règlement SIA 142 qui donne une marche à suivre relativement accessible. Elles peuvent également fournir une liste de bureaux d'architecture compétents qui vont pouvoir soutenir le maître d'ouvrage dans l'organisation et le suivi de son concours. Enfin, des institutions comme l'Observatoire des marchés publics romand (OMPr) – une extension de son prédécesseur vaudois qui existe depuis 2011 – et la Commission des concours et des appels d'offres (CCAO) à Genève font, en parallèle aux analyses des différentes procédures, un important travail de sensibilisation et d'information.

Concernant l'idée que les projets architecturaux ou d'urbanisme issus de concours seraient plus chers que ceux issus d'un mandat direct, cela relève, à mon sens, du fantasme. Je pense même que le concours est la

manière la plus économique de réaliser un bâtiment. Premièrement, le potentiel d'économie le plus important se trouve tout au début du processus, au moment de la recherche de parti et de l'avant-projet. Les premiers croquis de l'architecte vont figer l'implantation de la construction, lui donner sa forme, l'articulation des espaces, et définir des typologies. Et c'est là que se situe le plus grand potentiel d'économie. Donc, pour un coût supplémentaire de 1 à 2 %, le concours fournira des dizaines de solutions différentes dont le potentiel d'économie par rapport à un mandat direct est sans proportion. La solution retenue, la plus performante, le sera également d'un point de vue économique dans l'immense majorité des cas.

Deuxièmement, comme pour le rendement dans un projet d'investisseur privé, un maître de l'ouvrage public peut demander aux participants un état locatif et/ou fixer un coût. Le respect de l'enveloppe budgétaire est systématiquement un critère important d'évaluation des propositions. Le coût est donc un élément qui peut être parfaitement maîtrisé au niveau du programme et du concours.

FM: Il est vrai que l'organisation d'un concours représente une prise de risque financier « immédiat » qui peut apparaître comme un surcoût. Mais, outre l'intérêt de cette procédure dans l'exemple que je citais précédemment, la mise en concurrence peut amener le maître d'ouvrage à faire un choix synonyme d'importantes économies à ce stade de recherche de parti. A titre d'exemple, en 2009, l'UBS a lancé un concours d'architectes, ingénieurs et spécialistes économiques pour transformer et restructurer un îlot à la rue de la Confédération à Genève. Ma société faisait partie du groupe lauréat, piloté par le bureau lausannois Richter Dahl Rocha & Associés architectes, dont le projet est aujourd'hui réalisé. La qualité architecturale du projet a été un élément de décision du jury – Patrimoine suisse Genève a d'ailleurs salué cette réalisation dans le numéro d'*Alerte*² de cet hiver –, mais les contraintes économiques du site ont

2-3 Vue sur le nouveau bâtiment scolaire et la salle de gymnastique double à Martigny (GAME Architectes)
4 Perspective du projet lauréat du MEP pour le développement du quartier Schlieren-West à Zurich (Haerle Hubacher Architekten)

aussi pesé sur le choix du jury. Le site étant très encaissé, en plein centre ville, les contraintes étaient nombreuses et les risques de surcoût et de dépassement de délai très importants, probablement inadmissibles pour un maître d'ouvrage de ce type. Nous avons donc conseillé aux architectes de ne pas toucher au sous-sol et de limiter au maximum les démolitions. Les économies, calculées tant au niveau du coût de transformation que des délais d'exécution, ont participé à la conviction du jury, au grand bénéfice de l'UBS qui a réalisé une magnifique opération immobilière, conclue par la vente de l'immeuble en 2015, avec une plus-value record. Dans ce cas, comme dans d'autres, le concours et la comparaison de projets très tôt dans le processus ont clairement justifié l'investissement initial.

Jörg Koch a mentionné que le concours peut avoir un rôle pédagogique envers le grand public. Or, de plus en plus d'oppositions et referendums sont lancés pour bloquer la construction de bâtiments. Le concours doit-il avoir un rôle de médiation ? Si c'est le cas, quelles en seraient les modalités ?

FM : Le principal problème n'est-il pas que nous vivons dans un monde où tout est urgent ? Le premier enjeu pour le maître d'ouvrage est donc de se mettre en mode « résolu mais pas pressé », quand c'est possible. Pour les projets sensibles, je suis plutôt favorable à des mandats d'étude parallèles (MEP) à deux ou trois tours, avec présentation des projets

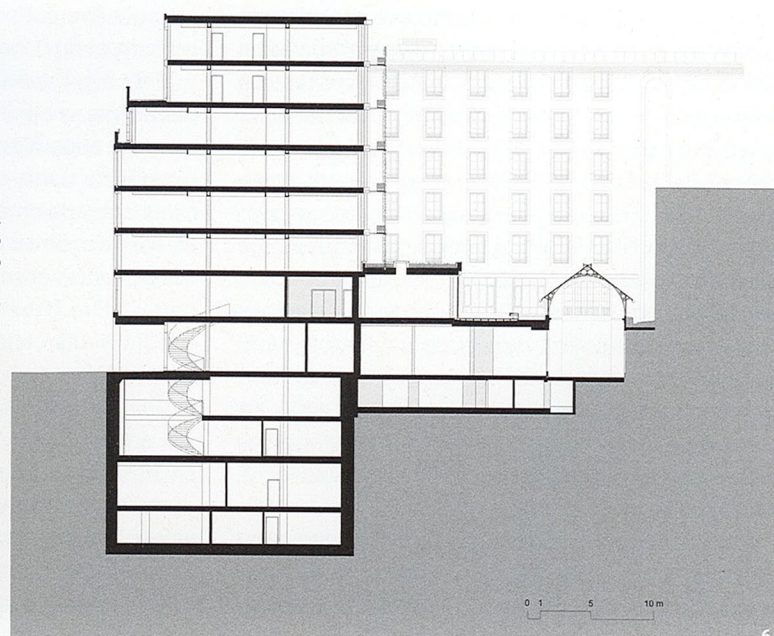
(par exemple aux opposants potentiels) entre les tours. Dans les cas que nous avons pilotés ou suivis, les concours ont généralement aidé à l'acceptation des projets, qu'ils ont donc favorisés. Cela étant, pour les grands projets, il y a presque toujours des opposants. Je ne crois pas que des séances de jury en forme de « Landsgemeinde » changeraient cet état de fait. Aujourd'hui, les lauréats sont défendus collégialement par les jurys. Si les éventuelles divergences des membres des jurys devenaient accessibles, ce seraient autant de doutes supplémentaires dans l'esprit du public. Le problème réside donc plutôt dans les facilités de recours, qui coûtent trop peu aux opposants au regard de ce qu'ils peuvent obtenir des maîtres d'ouvrages en débloquent les projets. Il existe heureusement des moyens – légaux, je précise – de limiter ce type de prises d'otage.

PR : Personnellement, je ne crois pas aux démarches participatives à ce stade du processus qui relèvent davantage de la démagogie. La prise en compte, au moment des études de faisabilité et de programmation, des objectifs de tous les utilisateurs d'un projet quel qu'il soit doit être évidente et systématique mais également suffisante.

Cela dit, pour qu'un concours soit certifié SIA, il faut que le jury soit composé d'une majorité de professionnels, dont la moitié doit être indépendante du maître de l'ouvrage, possédant au moins les qualifications équivalentes à celles que l'on exige des participants. Par contre, les autres membres du jury sont désignés



Photo: Fernando Guerra | FG+SG | architectural photography



Plan: RDR & Associés architectes

librement par le maître de l'ouvrage et rien ne l'empêche d'y associer des opposants ou des référendaires potentiels.

PV: Je pense qu'il faut démystifier la procédure de concours et montrer aux citoyens la valeur ajoutée que cela représente. En Valais, nous avons par exemple suggéré à Canal9 de faire une émission sur les concours³. L'équipe de tournage a filmé toute la procédure de concours, de la séance préliminaire au vernissage. Cette démarche apporte un éclairage pour que les non-professionnels se rendent compte du travail effectué, de la valeur d'un jugement anonyme des projets.

CW: En effet, il est de plus en plus difficile de défendre de nouveaux projets auprès de la population et même auprès des conseillers communaux. Difficile de dire si les concours pourraient aider les porteurs de projets si les délibérations des jurys étaient ouvertes au public. Je ne suis pas convaincue de ce rôle pédagogique. Finalement, le concours doit permettre de trouver le meilleur projet. La phase de communication et de conviction des citoyens vient ensuite.

JK: Je suis également d'avis qu'il ne faut pas surestimer le rôle pédagogique du concours. Dans certains cas, la planification coopérative peut fournir de bonnes réponses. Mais le concours apporte par lui-même un message clair au grand public : les réponses au programme donné ont été étudiées sérieusement et évaluées par un jury d'experts.

Le recensement des concours et MEP organisés en Suisse romande entre 2006 et 2016, réalisé par la Coordination romande de la SIA, souligne une forte augmentation des participants lors des concours ouverts. Si cette tendance devait se confirmer, ne pose-t-elle pas un problème dans l'évaluation des projets et dans l'idée même de faire travailler de plus en plus de bureaux « gratuitement » ?

FM: Le coût d'un projet présenté dans le cadre d'un concours est important pour les architectes ; si vous le multipliez par le nombre de bureaux non lauréats (la totalité moins un, donc), l'exercice devient exorbitant. Si cette tendance se confirme, je suppose que les organisateurs devraient se réserver la possibilité d'effectuer une présélection sur base de dossiers et d'idées générales du projet. Dans un deuxième temps, pour le concours proprement dit, tout travail mérite salaire (et réciproquement !), je suis donc plutôt favorable aux concours fermés, cinq concurrents me paraissant un minimum.

PR: Par rapport à ce que nous avons connu dans les années 1990, il me semble que le nombre de participants n'est globalement pas un problème majeur même si cela peut ponctuellement poser des difficultés logistiques aux organisateurs. Cela dit, il est vrai que nous assistons depuis quelques années à un phénomène inédit qui est celui du nombre de participants étrangers, principalement dans les concours d'architecture en procédure ouverte pour des objets de petite et de moyenne taille. Ce phénomène, qui

5-6 Réhabilitation de l'immeuble Rhône 8 à Genève (Richter Dahl Rocha & Associés architectes)

7 Perspective du projet lauréat du concours pour la reconstruction du secteur des adultes et pour la construction d'un foyer d'hébergement pour la Fondation Perceval à Saint-Prex (Gonzalo Neri & Weck)



Image de synthèse: Gonzalo Neri & Weck Architekten

s'explique aisément par des raisons économiques et qui s'inscrit dans une problématique plus large, interroge néanmoins la profession dans le sens que la réciprocité est totalement absente de la part des pays dont sont issus ces concurrents.

« Pour être réussi, un concours ne doit certainement pas être un alibi, comme on le voit trop souvent, avec des jurys inadéquats. La clé se situe vraiment dans la qualité du jury, en particulier de son président. »

François Micheli

PV: Il est évident que pour les concours ouverts il y a une limite idéale à ne pas dépasser pour garantir la qualité du jugement. Le nombre de rendus dépend beaucoup du programme, de la complexité et du prestige du bâtiment projeté. Pour que la procédure soit réussie il faudrait entre 15 et 55 rendus. Le maître de l'ouvrage ou l'autorité cantonale doit en amont du lancement du concours évaluer cet aspect en fonction également du tissu économique et de la charge de travail des bureaux. Si le risque d'avoir 90 ou 100 rendus existe, il sera préférable de choisir une procédure sur préqualification.

CW: C'est certainement un problème, non seulement pour les architectes qui travaillent gratuitement, mais aussi pour ceux qui doivent évaluer les projets. C'est peut-être la raison pour laquelle les mandats d'étude parallèles sont de plus en plus utilisés, notamment par certaines communes.

En Suisse, certaines voix se font entendre pour faire évoluer ce processus – je pense notamment au « plaidoyer pour de meilleurs concours » lancé début 2016 par douze architectes⁸ –, soulignant qu'il n'est peut-être plus la manière prospective la plus efficace pour penser un projet architectural ou la fabrique de la ville. Qu'en pensez-vous ?

FM: Il y a de nombreux exemples de projets réussis sans concours, et c'est très bien ! De même, un concours ne me paraît pas nécessaire ou utile dans tous les cas, ni un gage absolu de réussite. Pour être réussi, un concours ne doit certainement pas être un alibi, comme on le voit trop souvent, avec des jurys inadéquats. Comme je l'ai dit plus haut, la clé se situe vraiment dans la qualité du jury, en particulier de son président. Si cette condition préalable est réalisée, le concours est un moyen d'obtenir un bon projet. Avec certains risques, c'est vrai, comme par exemple le risque d'incompatibilité et de divergences de vues entre un maître d'ouvrage et l'architecte.

PV: Il existe, en effet, des procédures plus appropriées s'il s'agit de faire des prospections sur des quartiers de villes entiers. Nous utilisons l'étude test lorsque le cahier des charges n'est pas bien défini. Cette procédure permet de mettre en place des plans sectoriels et d'organiser des concours pour les bâtiments par la suite.

PR: Le concours, principalement d'architecture, tel que nous le connaissons en Suisse a été codifié par la profession dès 1877. Nous le pratiquons donc depuis près d'un siècle et demi ! Il est périodiquement remis en question mais a toujours été capable d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles conditions sociétales.

Le concours d'architecture est un exercice certes important pour la formation continue des architectes, mais il est surtout fondamental pour l'évolution de la discipline architecturale. Par son caractère expérimental, il permet d'interroger la pertinence de nouvelles typologies, de tester des solutions inédites et de faire coïncider les réponses architecturales à l'évolution des données programmatiques. Ce fut particulièrement le cas ces vingt dernières années concernant les constructions scolaires, les établissements médicaux-sociaux (EMS) ou les établissements sociaux-éducatifs (ESE). Et pour le logement collectif, bien que cela soit plus démonstratif en Suisse alémanique qu'en Romandie.

Pour ma part, le concours est donc un outil qui a conservé toute sa pertinence ; ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut ni ne doit évoluer dans les modalités de son application.

NOTES

¹ Le rapport de la Cour des comptes du Canton de Vaud de juin 2015 sur des projets de constructions scolaires pour l'enseignement obligatoire soulignait à partir de la comparaison de 17 projets publics et un privé l'influence du concours d'architecture sur les coûts de projet. Il a été fortement critiqué tant au niveau de sa méthodologie que de ses conclusions (lire également p. 18).

² Patrimoine suisse Genève, *Alerte* n° 118, hiver 2016-2017. Voir www.patrimoinegeneve.ch > publications > Alerte

³ canal9.ch/concours-darchitecture-augmenter-la-qualite-du-bati

⁴ Cette prise de position connue sous le nom de *Aufruf von Einsiedeln* est une invitation au débat. Douze architectes – Hubertus Adam, François Charbonnet, Kersten Geers, Harry Gugger, Christian Kerez, Marcel Meili, Elli Mosayebi, Werner Oechslin, Caspar Schärer, Laurent Stalder, Astrid Stauffer, Peter Swinnen – proposent dix règles pour faire évoluer le concours d'architecture tout en réaffirmant leur attachement à cette institution qu'ils considèrent comme l'un des fondements de la qualité architecturale suisse.

⁸ Vue du préau du gymnase de Renens (dettling péléraux architectes)

⁹ Projet lauréat du concours d'idées d'urbanisme « Neuchâtel 2020 » lancé en 2011 par la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie pour imaginer des développements possibles de la ville et du canton

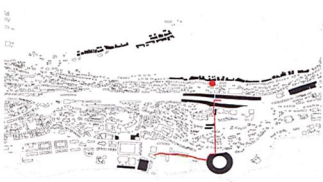


Photo: Zak Andrea Zaccane

8



LE SUR LA VILLE : DE NOUVEAUX TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT

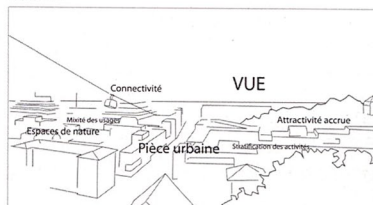


EXISTENCE

Bon, David doit faire vite. Quitter les locaux de C'Com, l'agence de communication qu'il a créée en 2014 avec Tobias, Vincent et Ulrich, et s'occuper de récupérer Mathilde à la crèche. David travaille au 4ème étage, dans un appartement traversant, avec d'un côté une vue sur les toitures suspendues du cœur d'Ilôt et de l'autre une terrasse face à la forêt baignée de soleil. Après avoir passé un an et demi dans la pépinière d'entreprises «le 100», ils se sont jetés dans le grand bain en lançant leurs propres locaux. David rejoint d'un pas pressé la station de vélos en libre partage, il doit être à la crèche dans 10 min, pour récupérer Mathilde, ensuite, à pied et Mathilde sur son dos, direction la télégare «université». C'est à cette station que le funiculaire devient téléphérique pour survoler la ville jusqu'aux stations «Jolimont» puis «Bois de l'Hôpital».

le Téléfunny de 18h, ce soir c'est elle qui garde leur fille, car David rejoint des amis, ce soir c'est match! Le Neuchâtel Xamax reçoit le FC Bâle et réserve comme d'habitude à son public un sacré spectacle. En ce moment ils ne font que se croiser avec Sarah, vivement le samedi de vacances prévue en Toscane pour enfin passer un peu de temps en tête à tête! En une station de Téléfunny, David est sur les bords du Lac, ce soir il rejoindra le stade à pied pour pouvoir jeter un œil curieux dans les ateliers à bateaux comme il en avait l'habitude petit, avec son et moins s'agitent, et l'ouest des sautoises grilles commencent à se dégrader sur les gares installées pour l'occasion sur le parvis du stade...

DESCRIPTION



EXISTANT



Image de synthèse: 2pm architectures

9